



PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Août 2015

TABLES DES MATIÈRES

CANICULES.....	3
1. CONTRER LES ÎLOTS DE CHALEUR.....	3
2. AMÉNAGEMENT DES LIEUX PERMETTANT DE SE RAFRAÎCHIR ET D'ÉVITER L'EXPOSITION À LA CHALEUR ACCABLANTE.....	3
3. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ.....	3
4. DÉVELOPPER DES MESURES D'URGENCE POUR LES CANICULES.....	3
PLUIES.....	4
1. RETENIR OU RÉCUPÉRER LES EAUX DE PLUIE.....	4
2. AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES ET DES BÂTIMENTS FACE AUX EAUX DE RUISSELLEMENT.....	4
3. MINIMISER LES SURFACES IMPERMÉABLES.....	4
4. ASSURER LA CAPACITÉ DES RÉSEAUX D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'ÉGOUT COMBINÉ.....	4
5. AUGMENTER ET PRÉSERVER LA COUVERTURE VÉGÉTALE.....	4
TEMPÉRATURES.....	5
1. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ.....	5
2. AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES FACE AU PHÉNOMÈNE GEL-DÉGEL.....	5
3. ADAPTER L'OFFRE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES HIVERNALES.....	5
4. ADAPTER L'OFFRE DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ESTIVALES ET LES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN.....	5
5. LUTTER CONTRE LE PROBLÈME D'HERBE À POUX.....	5
TEMPÊTES.....	6
1. AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES ET DES BÂTIMENTS FACE AU VENT ET AU VERGLAS.....	6
2. DÉVELOPPER DES MESURES D'URGENCE EN CAS DE PERTE D'ÉLECTRICITÉ (CONDITIONS HIVERNALES).....	6
SÉCHERESSES.....	7
1. ASSURER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ D'EAU POTABLE.....	7
2. AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES ET DES BÂTIMENTS À L'ASSÈCHEMENT DES SOLS.....	7
3. AUGMENTER LA RÉSILIENCE DE LA VÉGÉTATION FACE AUX PÉRIODES DE SÉCHERESSE.....	7
4. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	7

CANICULES

MESURE	OBJECTIF SPÉCIFIQUE
1. CONTRER LES ILÔTS DE CHALEUR	
Favoriser la construction ou la réfection de toitures (de bâtiments publics ou privés) qui réduisent les îlots de chaleur.	Continuer à encourager l'installation de toitures blanches et vertes pour les constructions neuves, conformément au PIIA.
Réglementer le pourcentage de superficie verte (plantes, arbres, arbustes, etc.) qui devra être aménagée dans toute nouvelle construction.	Modifier le règlement de zonage.
Réglementer l'aménagement durable des espaces de stationnement.	Analyser la réglementation et apporter les modifications requises.
Favoriser l'aménagement de murs végétalisés lors de l'aménagement des parcs.	Faire un projet pilote de mur végétalisé contigu aux propriétés privées lors d'un aménagement de parc.
Planter, conserver et protéger des arbres (verdissement).	Chaque année, augmenter la canopée.
Prolonger les horaires d'activités (piscine).	Quand la température est égale ou supérieure à 33 degrés Celsius pendant plus de trois jours consécutifs ou que la température est supérieure à 25 degrés pendant deux nuits consécutives.
Maintenir le toit vert existant et envisager des solutions similaires dans les projets à venir.	Maintenir le toit vert du bâtiment des Travaux publics et envisager un scénario semblable dans de futurs projets afin de contrer les îlots de chaleur.
Faire un projet pilote utilisant des matériaux permettant le réfléchissement et la perméabilisation.	Faire un projet pilote en fonction de la disponibilité de tels produits sur le marché.
2. AMÉNAGEMENT DES LIEUX PERMETTANT DE SE RAFRAÎCHIR ET D'ÉVITER L'EXPOSITION À LA CHALEUR ACCABLANTE	
Planter, conserver et protéger des arbres (verdissement).	Chaque année, augmenter la canopée.
Maintenir disponibles les installations publiques permettant l'accès à l'eau et assurer l'offre de service en cas de chaleur accablante.	Quand la température est égale ou supérieure à 33 degrés Celsius pendant plus de trois jours consécutifs ou la température est supérieure à 25 degrés pendant deux nuits consécutives.
Maintenir les lieux publics climatisés et prévoir le prolongement des heures de service lors de périodes de canicule (Bibliothèque et Centre aquatique) en cas de chaleur accablante.	La Bibliothèque centrale et le Centre aquatique restent ouverts quand la température est égale ou supérieure à 33 degrés Celsius pendant plus de trois jours consécutifs ou que la température est supérieure à 25 degrés pendant deux nuits consécutives.
Aménager des jeux d'eau.	Réaliser au moins un projet d'ici 2020.
Aménager des zones ombragées dans les parcs.	Réaliser au moins un projet d'ici 2020.
3. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	
Sélectionner des plantes adaptées aux températures élevées.	Planter des végétaux de zone de rusticité 5A et 5B afin de s'adapter aux changements climatiques.
Élaborer un plan ou une politique de foresterie urbaine.	Tenir à jour notre inventaire et choisir une orientation pour la Ville.
Créer un jardin éducatif pour les monarches.	Aménager une station d'observation des monarches éducative en plantant de l'asclépiade.
4. DÉVELOPPER DES MESURES D'URGENCE POUR LES CANICULES	
Assurer une collaboration étroite avec le Centre de sécurité civile pour la mise en œuvre des mesures d'urgence (faire de même pour les autres événements météorologiques extrêmes).	Veiller à ce que les mesures d'urgence s'enclenchent rapidement en cas d'urgences liées aux événements météorologiques extrêmes.
Maintenir les lieux publics climatisés et prévoir le prolongement des heures de service lors de périodes de canicule (Bibliothèque et Centre aquatique).	La Bibliothèque centrale et le Centre aquatique restent ouverts quand la température est égale ou supérieure à 33 degrés Celsius pendant plus de trois jours consécutifs ou que la température est supérieure à 25 degrés pendant deux nuits consécutives.
Donner aux sauveteurs une formation sur les coups de chaleur.	La formation est intégrée à la formation annuelle des sauveteurs en entraînement d'équipe.
Mettre en place le système téléphonique d'urgence local CODE RED.	Pouvoir rejoindre l'ensemble des citoyens par système téléphonique en cas d'urgence. Tenir les gens informés.

PLUIES

MESURE

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

1. RETENIR OU RÉCUPÉRER LES EAUX DE PLUIE

Dans la planification territoriale, favoriser les pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales (jardin de pluie, baril de pluie, puits absorbant, pavage perméable, noue, fossé, bassin de rétention, etc.).

Retenir ou récupérer les eaux de pluie.

Réglementer l'aménagement durable des espaces de stationnement.

Analyser la réglementation et faire les modifications requises.

Développer les nouveaux sites résidentiels et industriels en y intégrant, lorsque possible, des systèmes de rétention.

Intégrer les critères de débit de rejet maximal dans toutes les nouvelles constructions.

Poursuivre l'utilisation de réservoirs de captation et de rétention des eaux de pluie au bâtiment des Travaux publics (eau réutilisée pour arroser le gazon et les végétaux).

Récupérer les eaux de pluie.

2. AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES ET DES BÂTIMENTS FACE AUX EAUX DE RUISSELLEMENT

Appliquer la réglementation sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (notamment par l'installation de clapets antiretour).

Tout raccordement à un système municipal d'égout sanitaire, pluvial ou combiné doit être équipé d'un clapet de retenue ou d'une soupape de sûreté afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

Diffuser l'information relative à la protection des bâtiments contre les refoulements.

Sensibiliser les citoyens à l'importance d'augmenter la résilience des bâtiments face aux eaux de ruissellement.

Nettoyer les puisards.

Faire un entretien régulier des puisards.

3. MINIMISER LES SURFACES IMPERMÉABLES

Privilégier l'emploi de revêtements perméables (asphalte poreux, béton poreux, pavés en béton et systèmes alvéolaires en béton ou plastique) dans les projets municipaux.

Réaliser un projet pilote utilisant des matériaux perméables.

Réglementer l'aménagement durable des espaces de stationnement.

Analyser la réglementation et apporter les modifications requises.

4. ASSURER LA CAPACITÉ DES RÉSEAUX D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'ÉGOUT COMBINÉ

Entretenir les réseaux régulièrement.

S'assurer du bon état des structures et en faire l'entretien régulier.

Augmenter la fréquence de nettoyage des trottoirs et sentiers afin de réduire la quantité de débris transportés par l'eau de pluie.

Balayer les trottoirs et sentiers aussi régulièrement que les rues et ce, afin de réduire la quantité de débris transportés par l'eau de pluie.

5. AUGMENTER ET PRÉSERVER LA COUVERTURE VÉGÉTALE

Planter, conserver et protéger des arbres (verdissement).

Chaque année, augmenter la canopée.

Réglementer l'aménagement durable des espaces de stationnement.

Analyser la réglementation et faire les modifications requises.

Distribuer des pousses d'arbres indigènes aux citoyens.

Préserver la couverture végétale de Pointe-Claire malgré les ravageurs et augmenter la couverture végétale de la Ville.

TEMPÉRATURES

MESURE	OBJECTIF SPÉCIFIQUE
1. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	
Élaborer un plan ou une politique de foresterie urbaine.	Tenir à jour notre inventaire et choisir une orientation pour la Ville.
Multiplier la diversité des genres et des espèces végétales adaptés au milieu à l'échelle locale.	Tenir à jour notre inventaire forestier et choisir une orientation pour la Ville en terme de diversité des genres.
Sélectionner des plantes adaptées à de nouvelles conditions climatiques.	Planter des végétaux de zone de rusticité 5A et 5B afin de s'adapter aux changements climatiques.
Poursuivre la lutte intégrée contre les ravageurs.	Freiner la progression de l'insecte ravageur.
2. AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES FACE AU PHÉNOMÈNE GEL-DÉGEL	
Maintenir les inspections et l'entretien des infrastructures face au phénomène gel-dégel afin d'assurer leur résilience et adopter de nouvelles procédures.	Maintenir et entretenir les infrastructures face au phénomène gel-dégel et adopter de nouvelles procédures au besoin.
3. ADAPTER L'OFFRE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES HIVERNALES	
Diversifier l'offre des activités extérieures (ex. : prévoir d'autres vocations pour les patinoires et miser sur de nouvelles activités).	Offrir une plus grande diversité d'activités extérieures.
4. ADAPTER L'OFFRE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ESTIVALES ET LES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN	
Adapter la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et assurer l'offre de services (prolongation de l'ouverture des piscines, gestion des effectifs et des budgets).	Adapter l'offre de service de la Ville de Pointe-Claire en fonction des besoins des citoyens.
5. LUTTER CONTRE LE PROBLÈME DE L'HERBE À POUX	
Faire une campagne de sensibilisation pour lutter contre l'herbe à poux.	Inciter les citoyens à l'arrachage et à la coupe deux fois par année.

TEMPÊTES

MESURE	OBJECTIF SPÉCIFIQUE
1. AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES ET DES BÂTIMENTS FACE AU VENT ET AU VERGLAS	
Favoriser l'enfouissement des fils dans les nouveaux projets d'aménagement.	Toute nouvelle construction doit avoir des fils enfouis.
Réaliser un entretien préventif des arbres, notamment par l'élagage.	S'assurer que les arbres de la Ville puissent résister au vent et au verglas.
Sélectionner des espèces végétales moins susceptibles aux bris.	Tenir à jour notre inventaire forestier et choisir une orientation pour la Ville en terme de diversité des genres.
2. DÉVELOPPER DES MESURES D'URGENCE EN CAS DE PERTE D'ÉLECTRICITÉ (CONDITIONS HIVERNALES)	
Assurer l'accessibilité de lieux publics munis de génératrices en cas de perte d'électricité prolongée en conditions hivernales (Centre aquatique et écoles du territoire).	L'aréna et le Centre aquatique, la Sécurité publique (pompiers et policiers), la Cour municipale, la Bibliothèque, l'hôtel de ville et les Travaux publics sont équipés de générateurs afin de maintenir les services municipaux.

SÉCHERESSES

MESURE	OBJECTIF SPÉCIFIQUE
1. ASSURER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ D'EAU POTABLE	
Adopter un règlement sur l'utilisation de l'eau potable.	Réglementer l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire.
2. AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES ET DES BÂTIMENTS À L'ASSÈCHEMENT DES SOLS	
3. AUGMENTER LA RÉSILIENCE DE LA VÉGÉTATION FACE AUX PÉRIODES DE SÉCHERESSE	
Utiliser du paillis dans les aménagements paysagers publics afin de diminuer les besoins en arrosage.	Maintenir l'utilisation de paillis dans la plupart des aménagements paysagers de la Ville et l'augmenter au besoin.
Remplacer les fleurs annuelles par des plantes vivaces et des arbustes.	Remplacer les fleurs annuelles par des vivaces là où l'aménagement le permet.
4. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	
S'assurer d'une irrigation adéquate des végétaux en période de sécheresse.	Protéger les plantes en cas de sécheresse.